



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités de médecine

Question écrite n° 106205

Texte de la question

M. Jacques Desallangre attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la succession des réformes des études médicales. Il semblerait qu'un nouveau projet de réforme soit en gestation. Il viserait à modifier les procédures de choix des postes d'internat en substituant à la méthode traditionnelle « d'amphithéâtre de garnison » une procédure informatique. Cette nouvelle procédure ne permettrait plus aux étudiants d'adopter leur choix au fil des affectations en fonction des places restantes. Les étudiants en médecine sont particulièrement inquiets face à cette nouvelle méthode d'affectation lorsque l'on sait que ces choix seront déterminants dans la pratique de toute leur carrière. Il souhaite donc connaître l'étendue de la réforme envisagée et quels moyens le Gouvernement compte-t-il mettre en oeuvre pour apaiser les légitimes craintes des étudiants en médecine.

Texte de la réponse

La procédure nationale de choix des postes d'internes à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) est réglementée par un arrêté du 19 mai 2005. Cette procédure est informatisée, interactive et sécurisée. En 2004, lors de la réforme du 3e cycle des études médicales et de la création des ECN, le Gouvernement a mis en place un amphithéâtre de garnison virtuel, en ligne, de choix des postes d'internes par le biais d'un système informatisé. Face aux craintes des étudiants quant à la sécurité de ce nouveau dispositif, l'amphithéâtre de garnison physique avait été maintenu. Or, ce logiciel a constamment évolué depuis 2004 au bénéfice d'une amélioration et d'une fiabilisation du dispositif. Aujourd'hui, les étudiants en médecine manifestent une confiance certaine dans ce système informatisé géré par le Centre national de gestion (CNG), légitimant de fait une modernisation de la procédure de choix des postes offerts suite aux ECN. Depuis, lors des moments d'échange avec les associations représentatives des étudiants et internes de médecine ont été organisés chaque année. La dématérialisation de l'amphithéâtre de garnison physique présente plusieurs avantages. Elle permet, tout d'abord, un gain de temps majeur puisque la procédure de choix pourra débuter dès la parution des résultats des ECN. L'application concrétise aussi d'importantes évolutions techniques permettant de répondre à toutes les demandes d'aménagements formulées par les étudiants. Enfin, elle permet d'éviter aux étudiants un déplacement à Paris pour assister à un amphithéâtre de garnison physique. Il est à souligner que le Gouvernement reste attentif à la mise en oeuvre de cette réforme ainsi qu'aux propositions d'évolution dans l'organisation de la formation médicale que les associations représentatives des étudiants sont susceptibles de porter à sa connaissance.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106205

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4187

Réponse publiée le : 23 août 2011, page 9246